

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 17 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 10/06/2015

Nb de membres en exercice : 15

Etaient présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Jean SOHIER, Joël PLUMÉ, Valérie COMPAIN, Laure DESTOUCHES, Sonia GAUBUSSEAU, Nicole JEUDI, Nathalie LEFEBVRE, Anne DESCHERES, Éric MAKAGON, Margot CHALOUAS, Jean-Michel MARTIN DE MATOS

Etaient absents : Olivier CHASLES (pouvoir à Alain ANCEAU), Michel HALOPÉ (pouvoir à Joël MARCHAND)

Secrétaire de séance : Joël MARCHAND

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Le point supplémentaire suivant est accepté à l'unanimité: Maitrise d'œuvre des abords de la bibliothèque

♦ AFFAIRES COMMUNALES

- Emprunt école

Lors du précédent conseil, il avait été décidé d'accepter la proposition d'arbitrage de notre banque le Crédit Agricole soit un taux fixe à 1,08% à partir de l'échéance du 15/12/2016. Malheureusement la banque nous informe qu'elle ne peut maintenir ses offres que sur quelques jours et aujourd'hui les propositions ne sont plus les mêmes. Plusieurs conseillers proposent de solliciter à nouveau la banque sur cette offre car la commune avait pris sa décision avant 30 jours, délai ordinaire de validité pour une offre.

20h40 Arrivée de M Makagon

20h45 Arrivée de M Martin de Matos

- Partenariat pour le portail numérique de la bibliothèque

Le conseil général propose un partenariat pour un portail commun de ressources numériques en Indre-et-Loire proposant des livres, films et autoformation en ligne. A l'heure où l'offre numérique s'impose dans le paysage culturel, la Direction Déléguée du Livre et de la Lecture Publique souhaite impulser la création d'un portail de ressources numériques commun aux bibliothèques du département. La bibliothèque de St Roch souhaite proposer ces offres innovantes et attractives à son public. Ce partenariat donne lieu à une convention. Le service mis en place implique une participation de la commune de 124,50€.

Après avoir entendu le rapport de M le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, M le Maire à signer la convention de partenariat pour le portail numérique au sein du réseau des bibliothèques du département.

- Championnat de voile : demande de subvention

L'association sportive du collège Jean Roux nous sollicite à nouveau cette année pour une subvention exceptionnelle suite aux excellents résultats des élèves de la section voile qui se sont qualifiés pour le championnat de France. 4 enfants sur 5 sont de St Roch. Une partie des coûts reste à financer. M le Maire propose de participer pour 50€ par enfant, soit une somme globale de 200 €. Mme Compain, membre du conseil municipal, directement intéressée à l'affaire, ne participe pas au vote et se retire de la salle. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer la somme totale de 200€ à l'association sportive du collège Jean Roux.

♦ **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

ASSAINISSEMENT

- Rapport annuel

Monsieur le Maire fait part au conseil de la réception du rapport annuel d'activité du délégataire 2014 pour le contrat de délégation de service public. Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, présentant les différents points du rapport 2014 et rappelant sa mise à disposition en mairie, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité 11 pour, 0 contre et 4 abstentions, le rapport 2014 de Véolia.

- Avenant au marché « extension du réseau d'assainissement – La Gentilhommière »

La Commission d'Appel d'Offres a statué favorablement sur l'avenant n°1 pour la société Terca lors de sa séance du 15 juin. M le Maire présente l'avenant n°1 pour la société Terca suite aux imprévus techniques rencontrés lors de l'exécution du contrat. Ces obstacles ne sont pas imputables aux parties et ont un caractère exceptionnel. M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le présent avenant n°1 a pour objet la réalisation de travaux de démolition de rocher rencontré lors des travaux, pour un montant de 14 500,00 € HT, soit un montant de 17 400,00 € TTC. Le montant du marché augmenté de l'avenant n°1 se trouve porté à la somme de 108 449,10 € HT soit 130 138,92 € TTC. L'augmentation de la masse des travaux est de 15,43 %.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n°1 présenté
- Donne pouvoir à M le Maire pour signer le présent avenant n°1 et tous les documents à intervenir s'y rapportant

COMMUNICATION

- Fête de la musique dans l'église : demande de subvention de la paroisse

La paroisse Jeanne Marie de Maillé a autorisé la chorale de St Roch à utiliser l'église pour chanter lors de la fête de la musique et sollicite auprès de la mairie une participation à leur frais de fonctionnement. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme totale de 50€ à la paroisse Jeanne Marie de Maillé.

BATIMENTS

- Avenants au marché « réhabilitation des anciens vestiaires sportifs »

Le maître d'œuvre nous a transmis un tableau listant les travaux supplémentaires ; chaque avenant entraîne une augmentation inférieure à 5 % des lots attribués initialement. Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver les avenants au marché « réhabilitation des anciens vestiaires sportifs », comme détaillé ci-dessus.

n°	intitulé lot	entreprise	ht	HT trav,sup,	intitulé trav,sup,	% d'écart
2	charpente bardage	Boussiquet	15352,83	163,15	modification arbalétriers	1,063
3	couvertures ardoises	Boussiquet	13943,38	222,16	dauphins fonte	1,593
6	plâterie isolation	RIVL	12034,96	218,50	remplacem, BA13 par BA18	
				108,50	cloisons CF placards techniques	
				327,00	total	2,717
8	peinture	Charron	5997,23	150,00	peinture sur partie ht pignon	2,501
10	électricité	snee	9309,16	391,04	prise forain simple	4,201

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité 10 pour, 1 contre et 4 abstentions:

- approuve les avenants comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal

AFFAIRES SCOLAIRES

- Rapport de la CAO sur les marchés cantine et garderie

M le Maire annonce les choix de la commission. Pour le marché garderie, une seule entreprise a répondu : PEP37 et pour celui de la cantine, 3 ont répondu : Restauval, Seat Meal et Api. La commission propose aux conseillers de choisir PEP37 et Seat Meal. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le classement des offres proposé soit pour le marché garderie : la société PEP37 et pour le marché cantine la société Seat Meal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 09 juillet 2015 à 20h30.

Le Maire

les Conseillers Municipaux